



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20240710-202407D046-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024
N° 202407D046

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
9 Juillet 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Votants : 27

Date de la
convocation :
3 Juillet 2024

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-quatre le 9 Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - V. PEYROL - C. VALET - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. ROGNARD - S. GUEDON - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN -

ABSENTS :

S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET
M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
F. JANET a donné pouvoir à F. MARECHAL
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
P. NOBLET a donné pouvoir à J. LIENHARDT
D. SEBAI a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Isabelle DUBOIS, adjointe aux finances expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'adopter la décision modificative n°1, section investissement, du budget de la commune, selon les modalités suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	527 006.45 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-8608 : TRAVX DIVERS EXT.RESEAU ASSAINIS	0.00 €	527 006.45 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	527 006.45 €	527 006.45 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	527 006.45 €	527 006.45 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget Assainissement dont le contenu est annexé à la présente délibération.

Le 10 Juillet 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

